

Résolution de l'Assemblée du personnel du 12 avril 2022

Considérant

- Les résultats extraordinaires des comptes 2021 de l'Etat de Genève qui laissent apparaître une explosion des recettes fiscales à hauteur de 1,5 milliard CHF, permettant de boucler sur un bénéfice de 49 millions CHF alors qu'une perte de - 847 millions CHF était prévue au budget 2021, et qu'un retour à l'équilibre budgétaire n'était attendu qu'en 2028 ;
- Le Plan Financier Quadriennal (PFQ) 2022-2025 qui inscrit le gel de toute indexation de l'augmentation du coût de la vie, indépendamment des taux d'inflation effectifs pour toute cette période ainsi que non-versement des annuités (augmentations annuelles) 2021 et 2023 ;
- Que le canton a enregistré un taux d'inflation de 0.9% en 2021 et qu'un taux de 2% est prévu pour 2022 ;
- Le refus du Conseil d'Etat d'engager toute négociation sur l'octroi d'une indexation au renchérissement pour 2021 ;
- Que le personnel de la fonction publique a déjà contribué de manière forte au redressement des finances cantonales par, en 2021, la non-indexation au renchérissement et la suppression de l'annuité, soit une perte de revenu entre 2% et 4% ;
- L'importance que la population attache à des services publics de qualité, importance confirmée par l'échec de l'initiative cantonale arrogante et déconnectée des réalités lancée par le PLR et le Centre qui visait à empêcher toute création de postes à l'Etat ;
- Que nombre de secteurs continuent d'être en souffrance en raison d'un manque de personnel et de moyens ;
- L'abandon du projet SCORE mais la nécessité d'une réforme du système d'évaluation et de rémunération du personnel afin d'ajuster les critères d'évaluation des fonctions qui prennent en compte les demandes récurrentes du Cartel émises depuis plus de 20 ans, en particulier, celles d'introduire des critères d'évaluation transparents relatifs aux éléments de pénibilité du travail, des compétences relationnelles et psychologiques (CARE), de la charge émotionnelle et psychique, etc. éléments aucunement pris en compte actuellement ;
- La négociation d'un protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et les associations représentatives du personnel en vue d'engager les travaux du projet G'Evolue devant mener à cette réforme mais la réaffirmation du Cartel de pouvoir se retirer en tout temps de cette réforme du système de rémunération s'il s'avérait que ses attentes ne pouvaient être remplies,

L'Assemblée du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, réunie dans la salle du Faubourg

- **Attend du gouvernement :**
 - ✓ **qu'il révisé le PFQ 2022-2025**
 - ✓ **qu'il s'engage à tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et à indexer les salaires en conséquence (+ 2% annoncé pour 2022) et à rattraper la totalité du renchérissement 2021 évalué à 0.9% ;**
 - ✓ **qu'il s'engage à verser l'annuité 2023 ;**
 - ✓ **qu'il s'engage à élaborer le budget 2023 en concertation avec les organisations représentatives du personnel afin de permettre au Cartel intersyndical de faire valoir les augmentations de postes nécessaires au bon fonctionnement des services.**
- **Annonce, en appui aux revendications ci-dessus, un rassemblement du personnel de la fonction publique le jeudi 19 mai à 17h00 sous les Canons.**
- **Prend acte du vote de l'Assemblée des délégué.es du Cartel du 22 mars 2022 autorisant le Cartel à signer le protocole d'accord G'Evolue, mais demande à être tenue régulièrement au courant de l'avancement des travaux.**

Résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée du personnel du 12 avril 2022